



Projet Educatif Territorial 2014/2017

Mars 2015



SOMMAIRE

PREAMBULE

4

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

4

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

4

Territoire concerné

Public concerné

Les temps cibles

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

La Durée du PEDT (3 ans maximum)

Mode d'inscription aux activités proposées

Modalités d'information des familles

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES ET NOMBRE D'ENFANTS DU TERRITOIRE CONCERNES PAR CES ACTIVITES L'ANNEE PRECEDANT LA MISE EN PLACE DU PEDT

6

Les dispositifs périscolaires

Les activités extrascolaires

LES BESOINS REPERTORIES

6

Les nouveaux besoins

Les impacts

LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

7

L' existant

Les contraintes du territoire et les modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Les contraintes financières de la commune

La souplesse des règlements intérieurs

La fluctuation de la fréquentation

LES PRINCIPES DU PEDT

9

Un outil de partenariat
Un outil d'amélioration
Un outil de développement

LES OBJECTIFS EDUCATIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

10

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

11

ACTIVITES ET DISPOSITIFS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

11

Les activités municipales
Les activités financés et/ou co-organisées dans le cadre des programmes scolaires et des projets d'école
Les activités associatives soutenues financièrement et/ou matériellement par la commune
Tableau récapitulatif des activités organisées sur le territoire
Les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

LES PARTENAIRES DU PEDT

13

Les partenaires institutionnels
Les partenaires associatifs
Les représentants de parents d'élèves
Les services municipaux

LA STRUCTURE DE PILOTAGE

15

Le Comité de pilotage
La coordination du projet

ÉLEMENTS PREVUS DANS LE BILAN/EVALUATION DU PROJET

15

Evaluation
Modalités de renouvellement du PEDT et de modification par avenant

LES SIGNATAIRES DU PROJET

16

PREAMBULE

Le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au PEDT et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre et la circulaire n°2014-184 du 19/12/2014 relative à l'instruction pour la promotion de la généralisation des PEDT sur l'ensemble du territoire définissent le cadre dans lequel les communes peuvent élaborer un Projet Educatif Territorial. La commune de Claix souhaite confirmer son action politique en matière d'éducation avec l'appui de ses partenaires. La signature du PEDT s'inscrit dans cette volonté et cette démarche.

FICHE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de Claix
Elu porteur : Madame ALPHONSE, adjointe à l'éducation, l'enfance et aux affaires scolaires
Nom du correspondant : C.Gorgoglione, Directeur éducation jeunesse et sports
Adresse : Place Hector Berlioz
Téléphone : 04 76 98 15 36
Adresse électronique : direction.generale@ville-claix.fr

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné

Le PEDT se déploie sur la commune de Claix. Elle compte environ 8 000 habitants et fait partie de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (future métropole).

La commune se situe à 15 mn de la ville centre, Grenoble.

Elle compte trois écoles publiques primaires, une école privée primaire, un collège, un établissement régional d'enseignement adapté et un EPISEAH.

Public concerné

Ce sont **majoritairement des élèves clairois scolarisés dans ses écoles** ; cependant des enfants extérieurs à la commune peuvent être concernés notamment les élèves ayant obtenu une dérogation scolaire externe

Enfants scolarisés en maternelle : 280

Enfants scolarisés en élémentaire : 490

Total élèves: 770

Les enfants présentant un handicap (personne à mobilité réduite, allergie, maladie, etc.) sont accueillis dans le cadre des PAI (protocole d'accueil individualisé).

La commune peut prendre des dispositions quand cela est nécessaire pour l'accueil des enfants sous PAI (personnels supplémentaires, moyens matériels, assouplissement des conditions d'accueil).

Les temps cibles

Les actions du PEDT se déroulent sur les temps pré et post scolaires. La nouvelle organisation du temps scolaire a été définie lors de temps de concertation entre les partenaires ; elle est définie pour les années scolaires 2014/15 ; 2015/2016 ; 2016/17.

1. Les temps scolaires

LMJV: 8h30 – 11h30 / 13h30 – 15h45

Me: 8h30 – 11h30

2. Les temps périscolaires

Les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis: avant l'école – pendant la pause méridienne – après l'école de 7h30 à 8h20; de 11h30 à 13h20 et de 15h45 à 18h30

Le mercredi de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 18h30

3. Les temps extrascolaires

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis des semaines de vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Lundi, Mardis, Jeudis et Vendredis : 7h30-8h20 / 11h30-13h30 / 15h45-18h30

Mercredis : 11h30-18h30

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a (ont) été accordée(s) : avril 2013 (report en 2014)

La Durée du PEDT (3 ans maximum) :

Le PEDT sera effectif à la date de signature de la convention (juin 2015) ; il sera valable pour les années scolaires 2014/15 – 2015/2016 – 2016/17

Mode d'inscription aux activités proposées :

	annuelle	trimestrielle	modulables	payant	gratuit
Accueils périscolaires	x		x	X dégressif	
TAP			X : Par cycle de 9 semaines	X dégressif	
EDS			X : Par cycle de 9 semaines	X dégressif	
Transport scolaire	x		x		x

Modalités d'information des familles

Différents supports de communication permettent la diffusion d'informations : guide de l'écolier, site internet, auprès du guichet unique à l'Hôtel de Ville (téléphone et présence physique du lundi au samedi), affichage dans les écoles, informations transmises par mail.

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Ecoles	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ecole Jules Ferry Claix Centre	Primaire / publique	13 classes	345
Ecole François Mignot Pont Rouge	Primaire / publique	10 classes	270
Ecole Malhivert	Primaire / publique	6 classes	155

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES ET NOMBRE D'ENFANTS DU TERRITOIRE CONCERNES PAR CES ACTIVITES L'ANNEE PRECEDANT LA MISE EN PLACE DU PEDT :

Les dispositifs périscolaires

1. Les Accueils de loisirs périscolaires

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis :

7h30-8h30 / fréquentation moyenne de 60 enfants

11h30-13h30 / fréquentation moyenne de 500 enfants

16h30-18h30 / fréquentation moyenne de 220 enfants

2. L'école des sports

Mardis et jeudis des semaines scolaires / fréquentation moyenne de 20 enfants

Les activités extrascolaires

Mercredis de 7h30 à 18h30 / fréquentation moyenne de 50 enfants

Lundi au vendredi des jours des vacances scolaires (fermeture une semaine vacances de Noël) / fréquentation moyenne de 45 enfants

LES BESOINS REPERTORIES

La réforme des rythmes scolaires imposant une nouvelle organisation du temps scolaire initiée par le ministère de l'Education Nationale est une réforme pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves. Sans augmenter le volume d'heures annuel d'enseignement, l'instauration d'une ½ journée de classe supplémentaire a été actée. Une nouvelle organisation du temps scolaire a été définie dans le cadre du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

A Claix, ce projet d'organisation s'est fait dans le cadre d'une concertation. La ½ journée supplémentaire a été positionnée le mercredi matin.

Ainsi, le temps de classe quotidien (hors mercredi) a diminué et le temps périscolaire du soir a augmenté.

Les nouveaux besoins

Cette nouvelle organisation a fait émerger de nouveaux besoins, notamment de la part des familles. Ils ont été recensés via un sondage que les associations de parents d'élèves ont réalisé. Concernant le mercredi, demande de mise en place d'un accueil périscolaire matin et midi ; d'un transport scolaire matin et midi ; d'un transport des écoles vers le centre de loisirs.

Pour les autres jours scolaires, des activités sur le temps périscolaire du soir, un transport des écoles vers les sites associatifs à 15h45 (ce dispositif a également été demandé par les associations).

Les impacts

Il y a en moyenne 400 élèves qui fréquentent le temps périscolaire du soir sur la tranche 15h45-16h30 alors qu'ils n'étaient que 225 avant la réforme. Le nombre d'enfants présents sur des temps collectifs a ainsi augmenté (cf tableau 1). 15 animateurs supplémentaires ont dû être embauchés.

L'augmentation du nombre d'enfant a également généré des besoins d'espaces supplémentaires.

Par ailleurs, le temps périscolaire du soir a augmenté de $\frac{3}{4}$ d'heure et le temps de récréation de l'après-midi a diminué; l'amplitude maximale est désormais de 2h45. L'organisation et la structuration de ce temps pendant lequel la fréquentation est irrégulière ont nécessité des réajustements.

Au niveau éducatif, plusieurs points sont sensibles. La spécificité des maternelles dont le rythme quotidien est marqué par des temps de repos ou de sieste doit être prise en compte.

La préconisation d'alterner les temps de repos et d'activités est difficile à appliquer par rapport aux différences entre ceux qui font la sieste et les autres. Il a été retenu à Claix de ne pas proposer les TAP et l'école des sports à ce public. La souplesse d'organisation doit être conservée pour mieux répondre aux besoins de chaque enfant.

Répartition des différents temps

Temps scolaire hebdomadaire : 24h

Amplitude maximale du temps périscolaire hebdomadaire incluant le mercredi après-midi: 31h

*Un enfant peut donc passer **55 heures par semaine de temps collectif**, temps scolaire et périscolaire confondus.*

Face à ce constat, les pistes d'actions qui ont été retenus dans le cadre du PEDT sont les suivantes :

- le maintien du transport scolaire à la sortie d'école, soit à 15h45 pour permettre aux enfants de rentrer chez eux tôt, évitant ainsi des temps collectifs supplémentaires.
 - l'organisation d'un temps d'accueil périscolaire du soir permettant le choix entre un accueil libre (où il n'est pas demandé à l'enfant d'avoir une attention particulière) et un temps où des activités de découverte (création des TAP) sont organisées.
 - la mutualisation du transport scolaire pour les enfants qui souhaitent se rendre sur un lieu d'activité externe à l'école. Cela leur permet de participer à des activités associatives ou municipales à l'extérieur des écoles.
- Ceci ayant également pour but, de limiter le nombre d'enfants présents dans les écoles au regard des moyens très contraints en termes de locaux.
- une répartition cohérente des activités sur le territoire pour favoriser l'accès à tous (dans et en dehors des écoles) ; l'école des sports se déroulent désormais à proximité de deux écoles.
 - la définition d'une offre partant d'un diagnostic (sondage parents) et de bilans d'activité : l'extension des dispositifs d'accueil et de transport les mercredis matins et midis.

LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

L'existant

La commune de Claix disposait de multiples atouts pour faire face aux problématiques du changement. Tout d'abord, la commune est déjà dotée d'un projet éducatif municipal, mettant en avant les objectifs inscrits dans le PEDT. Ce projet servait de cadre pédagogique pour les services municipaux. Ensuite, les accueils de loisirs périscolaires se déroulaient déjà dans le cadre d'accueils déclarés auprès de la DDCS. Des bilans, inspections, statistiques réalisés dans ce cadre ont été pris en compte dans le diagnostic. Aussi, les services organisaient déjà la plupart des dispositifs. Il a été souvent question de réorganisation plutôt que de création.

Enfin, pour ce qui est du partenariat, il était déjà existant avec les associations locales, les Directrices d'école, les parents d'élèves et la CAF.

Les contraintes du territoire et les modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

1. Les locaux scolaires

La problématique des locaux scolaires avait été soulevée par de nombreux Maires dans le cadre des échanges préalables à la mise en œuvre de la réforme.

A Claix, trois écoles sont touchées par cette contrainte pour diverses raisons.

Concernant l'école Malhivert, elle ne dispose pas d'équipements sportifs à proximité et la capacité d'accueil de l'école est quasi atteinte.

Pour ce qui est de l'école Jules Ferry de Claix Centre, un projet de travaux est en cours : celui-ci va diminuer les surfaces périscolaires pendant plus d'un an.

Enfin, l'école privée Saint Pierre est très limitée en termes d'espaces ; elle ne sera pas réhabilitée.

Pour faire face à ces différents problèmes plusieurs mesures ont été prises.

Mesure n°1 : la mise en place d'un dispositif de transport à 15h45 pour permettre aux enfants de se rendre sur des lieux d'activités externe à l'école.

Mesure n°2 : la construction d'une cantine à l'école J.Ferry de Claix Centre permettra d'agrandir les surfaces périscolaires ; l'installation d'un chauffage dans le préau fermé de l'école est aussi une solution sur le court terme.

Mesure n°3 : la mutualisation des locaux scolaires (hors classes) avec les écoles ; celle-ci fera l'objet d'une convention

2. Les moyens humains

La commune fait face à un problème de recrutement des animateurs et intervenants en charge des accueils périscolaires et des TAP. Il y a un manque de candidatures et de qualification des personnels.

Par ailleurs, les dispositions légales sur l'emploi des personnels en contrat à durée déterminée ne permettent pas de stabiliser les équipes.

Les mesures prises dans ce cadre sont les suivantes :

Mesure n°1 : la création d'un partenariat avec les associations pour assurer les TAP et l'école des sports : conventions de partenariat

Mesure n°2 : l'embauche de 6 emplois d'avenir pour assurer l'encadrement des enfants sur les temps péri et extra scolaires (dispositif de 3 ans qui incluent la formation

Mesure n°3 : le positionnement des personnels municipaux (ETAPS, personnels de la médiathèque) sur les temps périscolaires

3. Les contraintes financières de la commune

La baisse des dotations de l'état et l'augmentation des charges incompressibles nécessitent soit une baisse des dépenses, soit une hausse des recettes. Si les dépenses devaient diminuer, ce seraient les services à caractère non obligatoires qui seraient touchés en premier lieu.

Les pistes qui peuvent être étudiées dans ce cadre:

- la baisse du budget alloué aux écoles
- le redéploiement des agents municipaux sur les temps périscolaires au détriment du temps scolaire
- l'assouplissement des taux d'encadrement sur les temps périscolaires dans le cadre du décret du décret n°2013-707 du 2 août 2013
- la création d'une tarification pour le transport scolaire du matin et du soir
- la révision de la politique tarifaire des services périscolaires

4. La souplesse des règlements intérieurs

Les familles à Claix peuvent modifier l'inscription de leur enfant aux services périscolaires jusqu'à la veille 12h.

Le dimensionnement des services est basé sur des effectifs prévisionnels qui évoluent selon les besoins des familles. Le redimensionnement des services est très difficile à mettre en œuvre ; en effet, l'emploi de personnels ne peut pas être revu à j-1.

De plus, toutes les modifications opérées quotidiennement par les familles sont source d'erreurs de listes, de surcharge de travail pour les agents administratifs ; elles créent également des problèmes en termes de

capacité d'accueil. Certaines familles qui se désinscrivent au dernier moment prennent souvent la place de ceux qui sont en liste d'attente.

L'offre est donc difficile à définir car la demande évolue au jour le jour.

5. La fluctuation de la fréquentation

La fréquentation est souvent irrégulière en différents points. Elle fluctue selon les jours (elle baisse les lundis et vendredis), les horaires (la fréquentation du périscolaire du soir à 17h diminue de 50% par rapport à 15h45. Les taux de remplissage sur les TAP et l'école des sports varient également en fonction des écoles et des activités proposées.

Cela génère des moyens surdimensionnés et un manque à gagner pour la commune sur les recettes.

Les pistes d'actions

- le redimensionnement de l'offre pour l'année 2015/16 à partir des bilans 2014/15
- la révision des règlements intérieurs
- l'application de l'assouplissement des taux d'encadrement sur certains dispositifs

LES PRINCIPES DU PEDT

La réforme des rythmes scolaires doit permettre d'avoir une approche globale du temps de l'enfant.

Le PEDT est un outil qui vise plusieurs objectifs : il doit favoriser le partenariat entre les différents acteurs éducatifs locaux et améliorer l'action.

Un outil de partenariat

Le PEDT est un outil de partenariat entre les différents acteurs éducatifs locaux.

Ce partenariat se traduit par de la concertation, de la coopération et de la coordination.

La concertation favorise l'échange et le partage d'informations sur les objectifs, les moyens, les constats, les besoins, les difficultés et l'évaluation; elle se fait notamment à travers les commissions restauration et transport déjà existantes et l'instauration d'un comité de pilotage PEDT. Elle se développe également à travers d'autres formes d'échanges (réunions de travail, conseils d'école, conseils d'administration, etc.).

La coopération se concrétise par la coproduction d'actions après que les partenaires se soient mis d'accord sur des objectifs et des moyens communs. Elle se traduit principalement par l'établissement de conventions, de production d'outils (diagnostic, évaluation, communication, etc.).

La coordination ; il s'agit d'organiser et de mettre en œuvre les actions de manière cohérente et complémentaire. Elle nécessite de se conformer à des règles communes acceptées de tous.

Les effets attendus

- la richesse des échanges et des informations qui portent sur le PEDT. En ce sens, la diversité des acteurs dans la composition du comité de pilotage est fondamentale. Celui-ci doit être représentatif des différents partenaires, des différents champs d'actions (culturels, sportifs, etc.), des niveaux d'intervention des acteurs.
- la connaissance des acteurs entre eux pour faciliter les axes du partenariat
- la participation active des partenaires
- un niveau minimum de coopération dans la mise en œuvre d'actions ou autres outils (sondage, statistiques, etc.).

Un outil d'amélioration

Le PEDT vise à améliorer l'offre éducative existante sur le territoire de la commune de Claix.

Cette amélioration passe par :

- **la définition précise**, argumentée et justifiée, **des besoins et des constats** qui se concrétise par des nouvelles actions et/ou des réajustements ou qui peuvent amener à en supprimer.

- **la qualité des actions** qui s'appuie sur la prise en compte des rythmes et spécificités des enfants dans la définition des actions ; les compétences des personnels (qualifications, compétences reconnues, diplômes) ; la qualité des équipements et des matériels utilisés (aux normes de sécurité et/ou répondant à des recommandations).

- **la complémentarité des actions** : elles sont complémentaires si elles sont différentes dans leur approche pédagogique (les apprentissages pour le temps scolaire, la découverte ou l'initiation pour les temps périscolaires et la progression voire la compétition pour les temps associatifs), dans l'alternance de temps collectifs cadrés et libres, dans la variété de leur contenu (sport, culture, NTIC, Environnement, etc.) ; dans la continuité qu'elles peuvent offrir aux enfants (le périscolaire peut servir de tremplin pour passer de la découverte à la progression).

- **la coordination des actions** par une organisation géographique et temporelle qui vise à limiter les déplacements, à créer des passerelles entre elles, de favoriser des enchaînements en laissant des temps libres aux enfants, en alternant les phases d'activités et de repos.

Les contraintes professionnelles des parents et les contraintes des adultes en général peuvent être prises en compte ; dans ce cas, il convient de mesurer si l'intérêt de l'enfant est garanti ou pas.

Un outil de développement

La mise en œuvre du PEDT permet de développer de nouvelles actions pour répondre à un besoin identifié, et à l'intérêt général.

Elles prennent en considération :

- l'existant ; elles doivent notamment s'articuler avec les activités déjà organisées ; elles doivent être complémentaires et être en cohérence afin d'améliorer l'offre.
- les temps de vie pendant lesquelles elles sont organisées ; à ce titre l'intérêt de l'enfant doit être privilégié.
- les objectifs éducatifs visés dans le cadre du PEDT
- les contraintes règlementaires, financières, organisationnelles et techniques.

Les effets attendus

- une offre qui correspond à la demande et aux besoins ; indicateurs : taux de remplissage des actions
- la cohérence et la complémentarité des actions ; indicateur : programmes variés et cohérents évitant les doublons : les activités ne doivent pas être concurrentielles mais complémentaires
- une communication claire et lisible ; indicateur : la connaissance des familles des actions proposées
- la maîtrise des coûts budgétaires ; indicateur : les écarts entre budgets prévisionnels et réalisés
- la maîtrise des contraintes organisationnelles ; indicateur : l'atteinte des taux d'encadrement, la stabilité des équipes, la faisabilité matérielle dans l'organisation d'activités.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

Les actions du PEDT contribuent à l'épanouissement des enfants et à son implication dans la vie en collectivité. Elles favorisent le développement personnel de l'enfant, développe sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques.

Elles permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisé et de citoyenneté. Elles sont organisées en respectant les rythmes de l'enfant et les normes de sécurité.

Elles se déroulent dans le cadre du service public. Elles sont ouvertes et accessibles à tous dans les limites des contraintes organisationnelles et financières de la commune.

L'accessibilité se traduit par

- une grille tarifaire modulée
- une répartition géographique des lieux d'activités limitant les contraintes de déplacements et tenant compte du réseau de transport en commun
- une lisibilité de l'offre et des moyens de communication efficaces et adaptés
- des modalités d'inscriptions simplifiées et adaptées aux contraintes des familles

Les effets attendus

- la sécurité des enfants ; indicateur : le nombre d'accidents et d'incidents
- le public touché doit être le plus large possible; chaque bilan devra faire ressortir les critères suivants : âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle des enfants (sur la base des quotients familiaux), la zone d'habitation (l'école de rattachement peut servir à cela ; les quartiers éloignés du centre devront faire l'objet d'une analyse fine, ex : la bâtie, la balme, Savoyères, etc.).
S'il est constaté que certaines catégories d'enfants ne sont pas touchées, une analyse devra être réalisée pour s'assurer que c'est un choix des familles.
- des activités appréciées des enfants : des sondages devront permettre de vérifier cela ; d'autres indicateurs peuvent également être pris en compte : la régularité, l'assiduité, la participation active, le retour des parents.
- l'épanouissement des enfants ; indicateur : le comportement des enfants (agitation, pleurs, participation active aux activités, nombre de conflits entre enfants, ...)

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

Projet éducatif local (PEL) : le projet éducatif municipal devient le PEDT

Contrat éducatif local (CEL) : **Non**

Contrat de ville : **Non**

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : **Non**

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : **A voir avec le CCAS**

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : **Oui** (uniquement pour les accueils périscolaires des moins de 6 ans).

Autres : Les projets d'école et associatifs

ACTIVITES ET DISPOSITIFS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT (INDIQUER, SI CELA EST PERTINENT, LE NIVEAU : INITIATION, PERFECTIONNEMENT, APPROFONDISSEMENT ET LA TRANCHE D'AGE CONCERNEE)

Les activités municipales

Activité	Niveau	Public visé
Activités ludiques et libres des accueils périscolaires	Initiation	3 / 11 ans (PS à CM2)
TAP	Découverte	5/11 ans (GS à CM2)
Etudes surveillées	autre	CP à CM2
Ecole des sports	Découverte et tremplin vers les associations	(CP à CM2)

Les activités financés et/ou co-organisées

dans le cadre des programmes scolaires et des projets d'école

Action / activité	Public visé	Moyens
Sport scolaire	Cycle 2 et 3 (CP à CM2)	1 ETAPS 1h/sem + gymnase + transport
piscine	Cycle 2	3 ETAPS + piscine + transport
Patins à glace	Cycle 2	transport
Ski de fond	Cycle 3	BE + ETAPS + transport
musique	Cycle 2 et 3	Prestations asso EMFV
Jardins scolaires	Cycle 2	1 intervenant municipal

Voyage lecture	Tous cycles	1 intervenant municipal
Classes transplantées	Cycle 2 ou 3	prestations

Les activités associatives soutenues financièrement et/ou matériellement par la commune

(Cf programme d'activités annexé)

Les activités municipales sont-elles en articulation avec les projets d'école: **non**

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : **non**

Tableau récapitulatif des activités organisées sur le territoire

Temps cible	Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Scolaire	Activités scolaires	Agents municipaux	Titulaire FPT	Fait l'objet de conventions avec l'éducation nationale
Périscolaire	TAP (dans les écoles)	Associations locales, Animateurs, ETAPS, Bibliothécaires, Prestataires extérieurs	Prestataires, Fonction publique territoriale	Conventions, Programme annexé
Périscolaire	Ecole des sports (sur les équipements externes à l'école)	ETAPS, Associations locales, Prestataires extérieurs	FPT	
Périscolaire	Activités associatives (sur les équipements externes à l'école)	Associations locales	Personnel de droit privé	
Périscolaire	Activités Ludiques périscolaires (dans les écoles)	Animateurs ATSEM	Non titulaire FPT, Titulaires FPT	Recrutement de 6 emplois d'avenir (durée de contrat de 3 ans avec formation obligatoire)

Les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Les ATSEM sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles qui aident et soutiennent les enseignants dans les tâches de la vie quotidienne des élèves de maternelle. Elles peuvent participer aux activités pédagogiques sous la responsabilité de l'enseignant.

Selon la quotité de leur temps de travail, elles interviennent dans le cadre périscolaire en priorité sur la pause méridienne. Elles sont un repère pour les enfants et les parents.

Pour l'année 2014/15, les écoles de Claix bénéficient de 10 ATSEM soit un poste à temps plein par classe maternelle, et un demi-poste pour les classes de GS/CP.

Les ETAPS sont des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Ils apportent un soutien technique aux enseignants dans le développement des activités physiques et sportives. Ils participent à la mise en œuvre de ces activités sous la responsabilité des enseignants.

A Claix, chaque classe élémentaire dispose d'une heure de temps ETAPS par semaine, hormis les classes de CM2 qui disposent d'une heure et trente minutes.

Les bibliothécaires de la médiathèque: à renseigner par la culture.

Les bibliothécaires engagées dans les TAP sont les agents de l'équipe de la médiathèque municipale, titulaires et non titulaires, tous professionnels des métiers du livre.

Les animateurs périscolaires sont des agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Ils sont diplômés conformément à la législation en vigueur. Ils interviennent sous la responsabilité des responsables de site périscolaire dans le cadre de projets pédagogiques.

Les intervenants associatifs

Ils sont salariés des associations et agissent au nom de l'association. Une convention entre l'association et la commune est signée pour fixer le cadre de leur intervention.

LES PARTENAIRES DU PEDT

Les partenaires institutionnels : services de l'état (DDCS), éducation nationale (IEN, Directrices, enseignants, DDEN), CAF

L'éducation nationale

- l'inspectrice de l'éducation nationale intervient sur la sectorisation des écoles, la carte scolaire (attribution et retrait de postes), les conventions, les projets d'envergures, la résolution de problèmes majeurs.
- les directrices d'écoles interviennent dans le fonctionnement des écoles, le suivi des effectifs, l'inscription des élèves, les travaux, les projets pédagogiques financés par la commune, les dérogations scolaires, la sectorisation, les projets d'envergure.
- les conseillers pédagogiques peuvent intervenir dans le cadre de projets en collaboration avec la commune : ski, rencontres cantonales, demande d'agrément, sport scolaire, musique).
- les enseignants interviennent dans le cadre des projets pédagogiques et collaborent avec les services municipaux sur les actions menées.
- le DDEN intervient dans le cadre du conseil d'école ; il donne son avis sur tout ce qui est relatif à la vie de l'école.

La CAF

La CAF est un partenaire financier de la commune. Elle intervient dans le cadre de la prestation de service ordinaire et le CEJ.

Deux interlocuteurs de la CAF sont missionnés pour le secteur de Claix.

La DDCS

La DDCS intervient dans le cadre des accueils de loisirs. Ils réalisent des inspections et sont force de propositions sur les aspects éducatifs.

Les partenaires associatifs

Les associations ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du PEDT soit parce qu'elles proposent des activités associatives pour le public visé et sur les temps cibles; soit parce qu'elles interviennent dans le cadre de prestations pour la commune pour les dispositifs TAP et/ou école des sports.

Liste des associations

Associations Sportives	Associations Culturelles	Autres associations
Claix Tennis	MJC	Sou des écoles
Claix Football	Pirouette	Associations de parents d'élèves
GV	Espace musical F.Veyret	

Dojo clairois		
Claix Volley Ball		
Escalade		

Les représentants de parents d'élèves

Ils font partie intégrante de la communauté éducative. A ce titre, ils sont membres des conseils d'écoles, des commissions municipales transport et restauration et du comité de pilotage du PEDT.

Ils sont représentés comme suit :

Ecole Malhivert: M.Revil Signorat (parent délégué et président de l'APE)

Ecole Claix Centre: Mme Vadot (parent délégué et présidente de l'APE)

Ecole Pont Rouge: Mme Noble (parent délégué et représentante de la FCPE Pont Rouge)

Ecole Saint Pierre: Me De Royer Hortense

Les services municipaux

Le service enfance jeunesse

Responsable Mme Michaud ; Responsables de site périscolaires : Mmes Barrier, Bruyère, Coindeau et M.Perrier ; Directeur des accueils de loisirs vacances : M.Boichot

Il met en œuvre le projet éducatif territorial à travers ses structures d'accueil et leur projet pédagogique. Il coordonne les dispositifs suivants: les accueils périscolaires (dont les TAP, et l'ES), les accueils de loisirs extrascolaires (vacances), la restauration et le transport scolaire, la sécurisation aux abords des écoles. Il coordonne les services périscolaires et les TAP ; encadre et évalue les animateurs périscolaires, les agents spécialisés des écoles maternelles, les intervenants dans le cadre des TAP, les agents de transport et de restauration.

Le service des sports et gestion du patrimoine

Il met en œuvre le projet éducatif territorial à travers ses actions et projets développés dans le cadre scolaire et périscolaire notamment par la mise à disposition d'ETAPS, une coopération sur les projets, et la mise à disposition d'équipements sportifs.

Il accompagne les associations sportives dans le cadre de la politique sportive : la mise à disposition d'équipements, le soutien financier par le biais de subventions, le portage de projets d'équipements et l'aide et le portage d'évènements associatifs et sportifs.

Il coordonne l'école des sports, encadre les ETAPS et les gardiens de gymnase.

Le service ressource de la DEJS

Il intervient sur 3 champs distincts :

- la gestion des inscriptions scolaires, parascolaires (accueils du matin et soir, restaurant, transport) et extrascolaires (accueil de loisirs des vacances et des mercredis) en lien avec le service enfance jeunesse.
- la coordination Hygiène et sécurité

Composée d'une responsable et de 22 agents, le service assure la gestion et l'entretien de tous les bâtiments municipaux dont les écoles.

- la coordination RH de la DEJS en lien avec le service ressources humaines

Il encadre les agents administratifs et les agents d'entretien.

La Direction des Services Culturels

La médiathèque s'est insérée dans le PEDT en développant des Temps d'Activités Périscolaires pendant une heure par semaine, sur trois des quatre cycles de 9 semaines proposés à Claix. Le contenu des ateliers est orienté vers la découverte ludique du livre, vers la lecture et l'écriture « plaisir », sous forme de jeux. De façon plus large, le TAP bibliothèque est envisagé comme un temps de loisirs et de détente, propice à l'imaginaire et à la créativité. Chaque TAP aborde une thématique différente.

Les TAP bibliothèque se déroulent, de manière mixte, dans les locaux de la bibliothèque ou dans les locaux scolaires. La création et l'animation des TAP bibliothèque ont requis l'implication de six personnes de l'équipe.

LA STRUCTURE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage

Présidée par l'adjointe aux affaires scolaires, elle est composée de représentants de chaque partenaire. Son rôle est d'apporter tous les éléments permettant de construire, ajuster, évaluer les actions, et projets du PEDT. Il se réunit environ trois fois par an.

Composition

élèves	Techniciens municipaux	Education nat.	Parents d'élèves	Associations	Institutions
M. le Maire	M. Gorgoglione	Mme Pourchet IEN	Pont Rouge	EMFV	DDCS
Mme Alphonse, adjointe	Mme Michaud	Mme Panfili, Directrice	Claix Centre	MJC	CAF
Mme Foucher, conseillère	M. Chamond	Mme Berger, Directrice	Malhivert	Tennis	
Mme Messina, conseillère	M. Beaume	Mme Gulgielmo, Directrice			
	Mme Tachker	M. Chaudourne, DDEN			
	Mme Barrier				
	Mme Bruyère				
	M. Perrier				

La coordination du projet

- **Coordination transversale du PEDT** assurée par : M. Gorgoglione, Directeur Education Jeunesse et Sports
 - **TAP et accueils de loisirs périscolaires** : Mme Michaud, responsable service enfance jeunesse
 - **Ecole des Sports** : M. Chamond, responsable du service des sports
- Adresse : Direction Education Jeunesse et Sports, 17 chemin de Risset, 38640 Claix
Téléphone : 04 76 99 21 59
Adresse électronique : direction.generale@ville-claix.fr

Modalités de pilotage: voir structure de pilotage

Deux autres commissions sont organisées : restauration scolaire et transport scolaire

Participants : élus, services municipaux, représentants des parents d'élèves

ÉLÉMENTS PREVUS DANS LE BILAN/EVALUATION DU PROJET :

Evaluation

L'évaluation prend plusieurs formes.

- le retour des partenaires lors du comité de pilotage
- les sondages et enquêtes (1 fois par an)
- les bilans de service annuel
- les bilans du CEJ
- les retours écrits des familles (courriers, mails)
- les retours oraux des familles sur les sites périscolaires

Les indicateurs retenus sont mentionnés dans les paragraphes 6 et 7.

Modalités de renouvellement du PEDT et de modification par avenant

Le PEDT fait l'objet d'une convention signée par la commune, les services de l'état et la CAF.

Il est annexé à la convention les programmes d'actions et d'activités mis en œuvre dans ce cadre.

Ils sont à titre indicatif car ils évoluent au fil du temps.

Les modifications devant faire l'objet d'un avenant sont les suivantes :

- la suppression ou la création d'une action ou d'un dispositif
- l'intégration ou le rejet de partenaires
- l'évolution significative de fonctionnements pouvant générer des impacts sur les dispositifs (exemple : l'évolution de la grille tarifaire).

LES SIGNATAIRES DU PROJET

Le PEDT est signé par le Maire et l'adjointe à l'éducation. Il est approuvé par le conseil municipal du 30 avril 2015 et par les signataires de la convention. Il fait l'objet d'une consultation préalable à sa signature par les membres du comité de pilotage.

Liste des annexes :

- grille tarifaire
- programmes d'activités TAP, école des sports

Sylvie ALPHONSE
Adjointe au Maire

Michel OCTRU
Maire de Claix